

Éditorial

La conciliation de la vie familiale et professionnelle : un facteur de cohésion sociale

« La famille est un facteur fondamental de cohésion sociale dans la sphère privée; elle est en quelque sorte le lieu où l'on fait l'expérience de la cohésion sociale, le lieu aussi où elle se construit » affirme la Stratégie pour la cohésion sociale du Conseil de l'Europe. Dans le prolongement de la récente Conférence des Ministres européens chargés des affaires familiales, tenue les 21 et 22 juin à Portorož (Slovénie), ce nouveau numéro de Cohésion sociale : développements brasse les projecteurs sur la famille.

Parmi toutes les conférences de ministres spécialisés qui sont organisées sous les auspices du Conseil de l'Europe, celle des Ministres européens chargés des affaires familiales est l'une des plus anciennes. La Conférence de Portorož était la vingt-septième du genre. Des ministres venus de tout le continent européen s'y sont penchés sur un thème d'intérêt pratique immédiat pour toutes les familles : comment concilier les exigences de la vie familiale et celles de la vie professionnelle ?

Dans un système économique qui repose sur l'exercice d'une activité lucrative par le plus grand nombre de personnes possible, le temps disponible pour élever ses enfants et s'occuper d'autres membres non autonomes de la

famille est généralement réduit. Les gouvernements peuvent mettre en place un cadre juridique de nature à faciliter la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, mais c'est aux employeurs, aux syndicats et aux familles elles-mêmes qu'il appartient de le mettre concrètement en application. Il convient de repenser l'organisation du temps de travail, les modalités d'accueil des enfants, ainsi que – et c'est peut-être là la question la plus délicate – la façon dont les responsabilités à l'égard des autres membres de la famille sont partagées au sein du couple. Les pistes proposées par les Ministres sont développées plus en détail dans ce numéro.

Le Forum pour l'enfance et la famille, récemment créé, a pour mission d'assurer le suivi du programme défini par les Ministres à Portorož. Il travaillera en outre sur les sujets suivants : accueil de jour des enfants ; enfants, démocratie et participation à la société ; placement des enfants.

Ce numéro de Cohésion sociale : développements présente par ailleurs quelques-uns des projets en cours dans le cadre de la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie. Ces activités visent au premier chef à contribuer au processus de modernisation de la législation fédérale en matière de protection sociale et d'amélioration de l'accès aux soins de santé. Néanmoins, comme les services sociaux sont assurés au niveau local, nous établissons également des liens de coopération avec les collectivités régionales. Ainsi, nous travaillons sur l'accès à la protection sociale dans la région de Penza et le fonctionnement du marché local de

l'emploi à Pskov, tandis qu'une table ronde sur la situation des Roms/Tsiganes a été organisée à Saint-Petersbourg.

Le Conseil de l'Europe s'attache aussi à contribuer aux débats sur la cohésion sociale au niveau mondial. A la suite de la Session extraordinaire sur le développement social tenue l'an dernier par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe a organisé un forum de réflexion sur le développement social à la demande de la Direction générale III – Cohésion sociale du Conseil de l'Europe et de la Division de la politique sociale et du développement de l'Organisation des Nations Unies. Cette consultation interrégionale a permis à d'éminents spécialistes des politiques sociales venus du monde entier d'échanger leurs points de vue sur les diverses conceptions du développement social. L'approche européenne, fondée sur les droits, a été comparée à celles d'autres régions, fréquemment axées sur des stratégies d'éradication de la pauvreté. Tous les participants se sont accordés à reconnaître que les politiques de développement social devraient être plus étroitement intégrées dans les stratégies de développement économique. Le Conseil de l'Europe espère ainsi contribuer à la recherche d'un consensus sur des questions qui engendrent souvent de vives controverses au sein des instances internationales.

John MURRAY

Chef du Service des politiques sociales
DG III – Cohésion Sociale
Conseil de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Division pour le développement de la cohésion sociale

**DG III
Cohésion Sociale**

F-67 075 Strasbourg Cedex

Tel. + 33 (0)3 90 21 47 94
Fax: + 33 (0)3 90 21 49 52

http://www.coe.int/T/F/dg3/Analyse_et_recherche

Sommaire

Éditorial: La conciliation de la vie familiale et professionnelle : un facteur de cohésion sociale (John MURRAY, Chef du Service des politiques sociales, DG III – Cohésion Sociale, Conseil de l'Europe)	1
• Interview avec Mr. Vlado Dimovski – Ministre slovène du Travail, de la Famille et des Affaires sociales	2
• 27^e Conférence des ministres européens chargés des Affaires Familiales	3
DG III - Cohésion Sociale:	
• Évolution des programmes: Programme d'assistance dans le domaine social en fédération de Russie ; Promotion de l'accès aux droits sociaux dans le Caucase du Sud	4
• Études, analyses et recherche: Nouveau réseau de chercheurs en sciences sociales; Séminaire européen sur les « migrants âgés »	6
• Au niveau national... : Premier rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne	8
• Du côté de la société civile...: EAPN - lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à un niveau européen	10
• Ailleurs au Conseil de l'Europe	12
• Assemblée parlementaire	4
• Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe	6
• Charte social européenne	8
• Éducation et cohésion sociale	10
• Séminaire sur le développement social	12
Conférence internationale	
• 89^e Session de la Conférence internationale du Travail	14
Textes adoptés	
Bibliographie	16
Calendrier	

INTERVIEW AVEC MONSIEUR VLADO DIMOVSKI - MINISTRE SLOVÈNE DU TRAVAIL, DE LA FAMILLE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Monsieur Vlado Dimovski, ministre du Travail et hôte de la conférence est un ardent défenseur des politiques sociales dans son pays et consacre tous ses efforts au rayonnement international de la Slovénie.

Après une formation d'économiste aux États-Unis, il a occupé ses premières fonctions gouvernementales avec le portefeuille de l'économie de 1995 à 1997. Après une brève période d'enseignement à l'université, il a rejoint le gouvernement à la fin de 2000 pour prendre le portefeuille du travail, de la famille et des affaires sociales.

Au moment de la conférence de Portorož, les membres du Parlement slovène examinaient en seconde lecture le premier projet de loi sur les allocations parentales et les prestations familiales, dans lequel le ministre du Travail s'est beaucoup investi, explique-t-il.

Bulletin : Parlez-nous du projet de loi présenté au Parlement: que représente-t-il pour vous?

Je suis économiste de formation, mais j'ai consacré beaucoup d'énergie au traitement des questions familiales, notamment parce que je pense qu'il s'agit d'un des principaux domaines de cohésion possibles dans la société slovène. Le projet examiné par le Parlement servira à fonder les politiques familiales, et sa préparation a commencé en 1993 lors du lancement de la stratégie nationale pour la famille. Au cours des six derniers mois, nous avons eu de nombreux entretiens avec les organisations non gouvernementales concernées et cette seconde lecture devant le Parlement est essentielle. Nous espérons maintenant que le projet sera adopté avant la fin de l'année.

Bulletin : La préparation a commencé en 1993, cela signifie-t-il que les affaires familiales constituent une priorité depuis l'indépendance?

Oui, cela montre l'importance que nous attachons à ces questions. Tout le monde en parle en Slovénie: plusieurs tendances démographiques sont inquiétantes et la taille des familles dimi-

nue. Nous sommes confrontés aux mêmes problèmes que les pays d'Europe occidentale. Notre population vieillit – en fait, nous avons un des pires ratios entre la population active et les retraités.

Voilà pourquoi le thème de la conférence nous tient particulièrement à cœur. C'est aussi une des raisons de mon engagement personnel.

Bulletin : Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de changements à long terme et l'inutilité des actions à court terme. Qu'en pensez-vous?

On ne peut renverser des tendances démographiques rapidement, il faut absolument une vision à long terme ainsi qu'une approche multidisciplinaire. Lors de cette conférence, de nombreuses approches différentes ont été évoquées. Les Norvégiens en ont décrit cinq et ont montré combien il importe de tirer le meilleur parti des différentes politiques existantes. Les tendances démographiques et l'activité économique sont étroitement liées et on ne peut isoler aucune de ces questions de la politique familiale. La législation fournit les outils du changement et permet de structurer les réformes. Mais pour donner corps à ces réformes, il faut aussi créer un climat dans lequel cette législation sera acceptée et pourra porter ses fruits.

Bulletin : Un des principaux défis consiste à tordre le cou à l'idée selon laquelle les tâches ménagères ne concernent que les femmes. Comment vous y prendrez-vous?

La tâche est difficile. En Slovénie, les femmes ont deux emplois, au travail et à la maison. Les statistiques montrent qu'en termes d'horaires de travail, les femmes slovènes travaillent à la maison 26 heures par semaine, contre cinq pour leurs maris. On voit bien le déséquilibre et le message de cette conférence est clair: il faut changer nos habitudes, mais cela ne peut se faire en un jour.

Pour instaurer une société plus équitable, il faut rétablir un certain équilibre entre les femmes et les hommes. Le

congé parental constitue une première étape, la deuxième étant le congé de paternité. Dans notre législation, il est possible de partager un congé parental entre la mère et le père, mais notre nouvelle loi prévoit un congé de 90 jours et 15 jours de congé de paternité sans réduction de salaire, ce qui constitue un vrai bouleversement pour la société slovène. Par ce projet, la Slovénie rejoint la législation de l'Union européenne que nous devons adopter pour préparer notre adhésion. Mais il encouragera également les pères à prendre un congé parental et nous espérons qu'ils seront de plus en plus nombreux à le faire. L'exemple de Tony Blair qui a pris un congé parental au moment de la naissance de son fils Leo a marqué beaucoup d'hommes.

Bulletin : La Slovénie s'est transformée radicalement au cours des dernières années. Quels sont les défis à relever, et quel chemin vous reste-t-il à parcourir?

L'expression «économie de transition» ne couvre pas pleinement ce qui s'est produit. Notre profil économique s'est vraiment transformé à partir de la fin des années 1980, où plus de 50 % du PIB provenaient des industriels de transformation. Maintenant cette part n'est plus que de 25 %, ce qui fait de la Slovénie une société post-industrielle, marquée par de nombreux bouleversements technologiques et politiques. Les joueurs de basket utilisent l'expression, «in your face» qui signifie que rien ne peut les arrêter et c'est ce que l'on peut dire de la Slovénie. Plus la population constate de changements, plus elle en demande.

Il reste encore un long chemin à parcourir. Nous en sommes bien conscients mais nous avons également les yeux fixés sur le prochain défi. Nous voulons vraiment faire partie de l'Union européenne et visons une adhésion avant 2004. Cette perspective extrêmement motivante nous donne un élan supplémentaire pour accélérer les réformes. Les réformes les plus évidentes concernent l'économie, mais celle de la société est encore plus importante et la vie familiale en fait partie.

27^E CONFÉRENCE DES MINISTRES EUROPÉENS CHARGÉS DES AFFAIRES FAMILIALES SUR LA "CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE"

Afin de débattre de la « *Conciliation de la vie familiale et professionnelle* », de tenter d'en relever le défi ainsi que d'échanger leurs expériences, leurs idées et les bonnes pratiques en la matière, les ministres européens chargés des Affaires familiales se sont réunis – à l'invitation de M. Dimovski, Ministre slovène du Travail, de la Famille et des Affaires sociales – pour leur 27^e conférence ministérielle du 20 au 22 juin 2001 à Portorož (Slovénie).

Les principaux objectifs étaient, après avoir évalué l'efficacité des textes internationaux en vigueur, de mettre en lumière les différentes approches de la conciliation de la vie familiale et professionnelle dans les pays et d'identifier les mesures nouvelles qui s'imposent face à ce défi majeur.

Chacun s'accorde, en effet, à reconnaître que la vie professionnelle devient de plus en plus exigeante, qu'elle génère du stress et empiète sur le temps normalement accordé à la vie familiale et associative. Il convient donc d'aborder la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle comme étant un aspect essentiel d'une meilleure qualité de vie et un facteur de cohésion sociale.

Il s'agit aussi d'encourager l'émergence de nouveaux comportements et de nouvelles mentalités en ce qui concerne l'équilibre des responsabilités entre les hommes et les femmes dans la vie familiale. Dans toute action envisagée, l'intérêt de l'enfant doit rester primordial car il est au cœur de la vie familiale.

Pour inciter les gouvernements et les partenaires sociaux à prendre des mesures plus ambitieuses que celles établies à l'heure actuelle dans ce domaine, les ministres se sont penchés sur trois sous-thèmes :

- *Conciliation de la vie familiale et professionnelle : objectifs et défis* – présenté par M. Dermot Ahern, Ministres irlandais chargé des

affaires sociales, communautaires et familiales ;

- *Rôle de l'État et des pouvoirs publics : mesures et initiatives* – présenté par M. Reinhart Waneck, Secrétaire d'État autrichien à la Santé, Ministère Fédéral de la Sécurité Sociale et des Générations ;
- *Partage équitable des responsabilités entre mère et père* – présenté par Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre luxembourgeoise de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse.

La Conférence a recommandé que les gouvernements des États membres poursuivent leurs efforts pour améliorer les conditions permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale en :

- améliorant la souplesse des conditions de travail afin qu'elle permette aux pères de s'impliquer davantage dans la vie familiale ;
- encourageant les partenaires sociaux à introduire des mesures de conciliation qui profitent à la fois aux entreprises et aux travailleurs ;
- offrant des structures d'accueil de bonne qualité, souples et abordables, permettant une prise en charge des enfants et des autres personnes dépendantes ;
- examinant la possibilité d'accorder au père une période de congé après la naissance d'un enfant ;
- favorisant la coordination de l'organisation du temps de travail et des services utiles aux enfants et aux familles afin de mieux les adapter à leurs besoins ;
- prenant en compte les besoins des familles dans les politiques d'urbanisme et de logement ;
- s'employant à faire évoluer les mentalités à l'égard des femmes et des hommes en vue d'un partage équitable des responsabilités familiales, sociales et professionnelles ;

- prenant en compte les souhaits et les attentes des enfants ;
- prenant en considération, dans l'élaboration des politiques de conciliation de la vie familiale et professionnelle, les besoins et les souhaits des individus au cours des différents stades de leur vie.

Les ministres ont également adressé des recommandations au Conseil de l'Europe lui demandant de poursuivre ses travaux sur ce thème, à travers son Forum pour l'Enfance et la Famille et son Comité européen pour la cohésion sociale, et d'examiner les suites à donner aux propositions de la Conférence – le Portugal s'étant d'ores et déjà proposé pour accueillir la prochaine Conférence ministérielle.

L'Organisation devra, par ailleurs, identifier la manière dont la conciliation de la vie familiale et professionnelle peut être un facteur de développement social, mettre en lumière les avantages de la mise en oeuvre des mesures mentionnées ci-dessus pour les familles, les enfants, les employeurs, les travailleurs et la société, favoriser la promotion des bonnes pratiques et leur diffusion parmi les États membres et favoriser la promotion de relations plus intenses entre les parents, les personnes s'occupant des enfants, les enseignants et les autorités concernées.

Le texte intégral du Communiqué final de la Conférence de Portorož ainsi que de plus amples informations quant aux résultats sont disponibles en français et en anglais auprès du Secrétariat du Conseil de l'Europe.

Contact : Siri FARSTAD, administratrice, Service des politiques sociales, DG III – Cohésion Sociale, tél. : + 33 (0)3 90 21 49 66 ; fax : + 33 (0)3 88 41 37 65 ; E-mail : siri.farstad@coe.int

Un programme d'assistance technique dans le domaine social en Fédération de Russie

Le premier programme d'assistance technique envers la Fédération de Russie dans le domaine social et de la santé a été lancé en 2000, en coopération avec les autorités russes. Il s'agissait, entre autre, de la réponse du Conseil de l'Europe à une demande expresse du Vice Premier Ministre du Gouvernement de Russie Mme Valentina Matvienko - responsable du secteur social de la politique gouvernementale - faite lors de sa visite au Conseil de l'Europe en janvier 1999. Des missions exploratoires ont permis d'identifier les priorités de cette coopération.

Les éléments essentiels du programme en question et de la coopération à l'étape actuelle sont:

- La promotion d'un modèle moderne de protection sociale qui s'appuie sur une politique active, sur le marché du travail, un système de pensions réformé et des programmes d'assistance sociale bien ciblée visant à combattre la pauvreté et à protéger les groupes vulnérables, notamment les enfants, les familles monoparentales, les personnes âgées, les chômeurs, les migrants et les minorités nationales ;
- La promotion des droits de l'homme dans le domaine de la santé ainsi que de l'accès facilité des groupes vulnérables aux services de santé avec une attention particulière accordée aux malades souffrant de la tuberculose.

Cette coopération peut d'ores et déjà se vanter de quelques réalisations considérables comme, par exemple, les études conjointes des obstacles à la protection sociale et une conférence sur ce thème (Penza), les activités concernant l'accès à l'emploi (Pskov), la table ronde sur les problèmes des Roms/Tsiganes (Saint-Pétersbourg) ou le travail en commun des experts du Conseil de l'Europe et des experts russes dans le cadre de l'étude de compatibilité de la législation russe avec le Code européen de sécurité sociale.

Selon nos partenaires russes, cette coopération facilite considérablement l'avancée du pays vers les normes européennes dans tous ces domaines. Il faut d'ailleurs noter que la Fédération de Russie a signé, en septembre 2000, la Charte sociale européenne et affiche sa volonté de s'engager vers la signature du Code européen de sécurité sociale.

Améliorer l'accès à la protection sociale - Penza

Le séminaire « Problèmes et solutions communs » a été conjointement organisé, à Penza les 9 et 10 avril 2001, par le Conseil de l'Europe, le ministère du Travail et du Développement social de la Fédération de Russie ainsi que le gouvernement régional de Penza dans le cadre de l'activité sur l'amélioration de l'accès à la protection sociale dans la Fédération de Russie.

Il a réuni des experts venus de plusieurs États membres du Conseil de l'Europe (Islande, Irlande, Portugal, Russie, Slovaquie et Suède) ainsi que des chercheurs de l'Université d'État des Sciences sociales de Moscou et d'instituts de recherche européens (autrichien, bulgare et norvégien), ayant pour mission de proposer des solutions aux obstacles à l'accès aux prestations et aux services sociaux dans la Fédération de Russie et particulièrement dans la région de Penza.

Le séminaire a mis en évidence que la société russe est confrontée, comme c'est d'ailleurs le cas dans bon nombre de pays européens, à des problèmes concernant l'accès effectif à la protection sociale. Néanmoins, la Russie doit en outre faire face à des difficultés liées aux développements en cours concernant le système de protection sociale et au manque de ressources financières, ce qui se traduit par des retards de paiements pour certains types de prestations.

Le séminaire a montré que l'échange et la mise en œuvre des bonnes pratiques qui déjà en vigueur dans d'autres États membres du Conseil de l'Europe peut améliorer l'accès à la protection sociale en Russie. La coopération future entre le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie devrait suivre le même chemin. Il est également apparu, lors du séminaire, que certaines régions de la Fédération de Russie avaient, mieux que d'autres, réussi à juguler leurs problèmes, d'où la proposition d'encourager la coopération et l'échange d'expériences entre les régions russes elles-mêmes.

Vu l'excellente qualité des rapports présentés au séminaire, rapports qui jettent un éclairage unique sur la situa-

Débat de l'Assemblée parlementaire sur la politique sociale en faveur des enfants et des adolescents en milieu urbain

Au cours de la semaine du 24 septembre 2001, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe examinera un rapport intitulé *Une politique sociale dynamique en faveur des enfants et adolescents en milieu urbain*, présenté par Mme Gatterer (Autriche) au nom de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille. Le rapport traite des divers problèmes auxquels sont confrontés les jeunes en milieu urbain: comportement asocial, toxicomanie, chômage et dégradation des conditions de vie et de santé. Le rapport insiste, entre autres, sur l'importance de l'action au niveau de la population pour créer un environnement capable d'offrir aux enfants et aux adolescents des possibilités de participer utilement à la vie de leurs quartiers.

Le rapport se penche sur le problème de la responsabilité des enfants en ce qui concerne les délits et les actes de violence qu'ils ont pu commettre, et se demande dans quelle mesure on doit leur appliquer des peines proches de celles infligées aux adultes. Cette problématique se fait l'écho du débat suscité par l'affaire Bulger au Royaume-Uni, qui a eu une influence non négligeable sur les mesures adoptées vis-à-vis des jeunes délinquants dans toute l'Europe: les enfants ne sont, en effet, plus considérés comme les simples victimes des conditions dans lesquelles ils vivent. Le rapport souligne néanmoins les inconvénients d'une réaction trop dure à la délinquance juvénile, d'une réaction qui ne tiendrait pas suffisamment compte des conditions sociales dans lesquelles les enfants sont élevés. Des facteurs tels que la pauvreté, le chômage et des relations familiales difficiles ont tous des effets sur le comportement de l'enfant dans la société. C'est donc en apportant des solutions à ces problèmes que l'on aura de meilleures chances de faire diminuer les comportements anti-sociaux et la délinquance des mineurs. Des peines trop sévères risquent de créer un climat de peur et de suspicion qui n'est pas de nature à favoriser l'harmonie de la vie de la collectivité.

Il importe d'assurer une transition réussie de l'école au monde du travail pour éliminer les conditions favorisant les comportements violents et asociaux des jeunes. Malheureusement, de nombreux pays européens n'ont pas pu apporter le soutien financier nécessaire pour permettre aux

tion en Russie et présentent un grand nombre de propositions et de solutions innovantes aux problèmes actuels, il a été décidé de publier prochainement ces travaux, ainsi que les conclusions finales du séminaire, sur Internet.

Résumé des conclusions du séminaire :

- La Fédération de Russie a, dans une large mesure, réussi à améliorer la situation des personnes âgées ces dix dernières années. Il conviendrait à présent de cibler les mesures en direction des personnes âgées les plus démunies, parmi lesquelles figurent en premier lieu les retraités ne percevant qu'une pension minimale ;
- En Russie, comme dans d'autres pays, les parents isolés risquent de tomber dans la pauvreté. Il faudra veiller, lors de la mise en œuvre des mesures décidées dans ce domaine, à favoriser l'égalité des chances ainsi que l'insertion professionnelle, et sociale au sens large, du parent isolé ;
- Le problème des enfants en situation d'errance est relativement nouveau en Russie (d'où l'absence de recherches qualitatives et quantitatives à ce sujet). Lutter contre ce phénomène devra comporter le double objectif - prévenir et réduire les problèmes - et s'appuyer plus largement sur les recherches et les données en la matière en Russie. L'accent doit être mis sur l'emploi de personnel qualifié et le recours à des solutions alternatives (placement dans des familles d'accueil, par exemple) ;
- Malgré l'existence de structures de partenariat social, la mobilisation des acteurs concernés reste très faible en Russie. Des propositions ont été formulées selon les lignes suivantes : soutien aux initiatives locales fructueuses, en particulier aux efforts d'organisation entrepris, et utilisation plus efficace de l'expérience acquise par les organisations non gouvernementales dont l'action s'est avérée positive.
- Communiquer des informations sur la protection sociale nécessite la mise en œuvre de stratégies de communication clairement définies, des partenaires sociaux actifs et de la coordination. Une manière d'y parvenir serait de centraliser les

données en un endroit unique (par exemple, dans les centres d'information locaux ou les centres sociaux chargés des divers aspects de la protection sociale) ;

- En Russie, comme dans d'autres pays participant au séminaire de Penza, une meilleure coordination (verticale et horizontale) entre les diverses agences intervenant dans le domaine de la protection sociale permettrait de mieux répartir les ressources trop souvent limitées dont celles-ci disposent.

Contact: Pilar Morales, Administratrice, Service des Politiques Sociales, tél.: + 33 (0)3 88 41 28 89, fax: + 33 (0)3 88 41 27 18, E-mail: pilar.morales@coe.int

Promouvoir l'accès à l'emploi – Pskov

Ce projet est actuellement le plus vaste projet d'aide à l'emploi du Conseil de l'Europe. Il a été lancé en 1999 début 2000, en liaison avec le ministère russe du Travail et de l'Action sociale.

Le projet a pour but d'améliorer le fonctionnement des marchés locaux du travail en Russie et la capacité professionnelle du service pour l'emploi. Il contribuera aussi concrètement à renforcer les compétences d'expert en rapport avec la future ratification par la Russie de la Charte sociale européenne révisée (concernant notamment le «droit au travail»). En termes de marché du travail, on a identifié trois groupes vulnérables sur lesquels le projet doit se concentrer: les femmes, les jeunes et les anciens militaires.

Le ministère du Travail a choisi la région de Pskov (Russie du Nord-ouest) pour expérimenter le projet. Cette région connaît un déclin industriel et un taux de chômage élevé, notamment chez les femmes. Bien que la situation s'améliore, les trois groupes vulnérables identifiés continuent à rencontrer des difficultés particulières pour trouver un emploi.

Les principaux experts consultants de l'équipe de projet ont été choisis au Royaume-Uni, en Suède et en France. Les experts consultants auxiliaires pour certains ateliers de formation viennent ou viendront de Finlande (partenariat local), de Belgique (promotion des res-

jeunes d'entrer sur le marché du travail et de s'y maintenir. Le chômage est souvent un passage obligé entre l'école et le monde du travail. Dans ce contexte, l'action au niveau de la population est indispensable pour créer des opportunités et offrir aux jeunes les moyens d'intégrer avec succès la société. Le Partenariat pour l'inclusion sociale des jeunes de la Ville d'Edimbourg (Edinburgh Youth Social Inclusion Partnership) est un bon exemple de programme d'aide aux jeunes dans tous les domaines qui les touchent.

Faire participer les enfants et les adolescents aux mesures concernant leurs moyens d'existence et leur bien-être permet de ne pas prendre des décisions détachées de leur réalité quotidienne. En France, la création des Conseils de jeunes, au sein desquels ces derniers peuvent exprimer leurs préoccupations et travailler ensemble à trouver des solutions, montre comment on peut encourager les enfants et les adolescents à prendre une part active à la vie de la société à laquelle ils appartiennent, et atténuer ainsi leur sentiment d'isolement et d'exclusion sociale. Il ne faut pas sous-estimer la volonté qu'ont les jeunes de participer à la vie sociale et politique.

Le rapport met l'accent sur une démarche «multi-organismes», regroupant tous les acteurs sociaux qui travaillent pour offrir aux jeunes un environnement social, éducatif et de travail positif. Mais il insiste aussi sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes qui se posent aux enfants dès leur plus jeune âge, afin d'assurer aux initiatives sociales les meilleures chances possibles de réussite à long terme.

L'Assemblée parlementaire examinera ce rapport en même temps qu'un autre rapport intitulé *Sécurité et prévention de la criminalité dans les villes : création d'un observatoire européen*, présenté par M. Bockel (France) au nom de la Commission de l'environnement et de l'agriculture.

Au cours de la même semaine, l'Assemblée examinera un autre rapport de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille : *Construire au 21^e siècle une société avec et pour les enfants : suivi de la Stratégie européenne pour les enfants* (Rapporteur : M. Cox, Royaume-Uni). Ce débat prendra en compte la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les enfants qui aura lieu à New York du 19 au 21 septembre 2001.

Contact: Simon Newman, Secretary to the Social, Health and Family Affairs Committee, Tel.: +33 (0)3 88.41.26.18, Fax: +33 (0)3 88.41.27.97; E-mail: simon.newman@coe.int.

sources humaines) et d'Allemagne (élaboration et évaluation du programme); le projet bénéficie ainsi d'une abondance d'expériences internationales dans le domaine du marché du travail. En outre, on a choisi les membres russes de l'équipe de projet parmi le personnel du service régional pour l'emploi, des services de l'éducation et de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie.

Après une mission d'enquête et une réunion de projet, a été organisé, en février 2001, un séminaire de présentation rassemblant plus de cinquante acteurs locaux de premier plan, suivi de quatre ateliers de formation, chacun d'eux regroupant 15 à 20 participants; il s'agit là de l'activité centrale du projet. Les ateliers sont axés sur les thèmes suivants: le partenariat (mars 2001), la promotion des ressources humaines (juin 2001), l'élaboration et l'évaluation du programme (fin septembre) et les statistiques du marché de l'emploi local (novembre ou début 2002). Deux experts consultants étrangers dirigent chaque atelier dont l'orientation est très nettement participative et concrète.

L'objectif clé du programme d'action et de formation est de démontrer les bienfaits d'une meilleure gestion du marché du travail. Ainsi, l'instauration, à l'initiative du service régional pour l'emploi, d'un véritable partenariat dans la région de Pskov, dans le cadre du projet, sera le ciment du projet, rassemblant tous les acteurs clés concernés par les questions relatives au marché du travail local. Une brochure sur le partenariat sera élaborée. On envisage aussi de produire, l'année prochaine, une vidéo pédagogique sur le projet, si les fonds sont disponibles.

Une réunion de bilan aura lieu bientôt pour tirer les leçons de l'expérience menée jusqu'ici, adapter la formation, le programme d'action et les activités pour la partie du projet restant à mettre en œuvre. La prochaine phase se concentrera sur une plus large diffusion du projet en Russie et l'établissement éventuel de liens avec d'autres projets de donateurs.

Contact : Robert Drake, Administrateur, Service des politiques Sociales, tél.: + 33 (0)3 90 21 48 20, fax: + 33 (0)3 88 41 27 18, E-mail: robert.drake@coe.int

Analyse de la situation des Roms/Tsiganes - Saint-Pétersbourg

Dans le cadre des programmes d'assistance et de coopération du Conseil de l'Europe avec ses États membres, une table ronde sur les Roms/Tsiganes en Russie a été organisée (25 et 26 juin 2001 à Saint-Pétersbourg) par la Division des migrations et des Roms/Tsiganes (DG III - Cohésion Sociale, Conseil de l'Europe) en coopération avec le Ministère des Affaires de la Fédération, des nationalités et des politiques migratoires de la Fédération de Russie et le Gouvernement de Saint-Pétersbourg. Elle faisait suite à une première table ronde organisée en octobre 2000 à Moscou, au cours de laquelle, pour la première fois dans le cadre d'un séminaire international, la question de la situation des Roms/Tsiganes dans la Fédération de Russie avait été évoquée.

Plus de 40 participants étaient rassemblés à Saint-Pétersbourg : des représentants romani de diverses régions du pays, des représentants d'ONG, des représentants du Ministère des Affaires de la Fédération, y compris des représentants de ses succursales dans des régions telles que Kaliningrad, Toulsk, Penza, Samara, Volgograd, etc., et des représentants de l'Administration de Saint-Pétersbourg.

Les débats au cours des deux jours de la table ronde ont été très animés. Ils ont porté principalement sur les thèmes suivants : l'éducation, la préservation de la culture, les relations entre les représentants roms/tsiganes et les institutions, le rôle des médias dans la perpétuation des stéréotypes négatifs, les problèmes que rencontrent les Roms dans le système judiciaire et l'accès à la justice en général, les difficultés dans le domaine économique et social, les lacunes en ce qui concerne la participation à la vie de la société et en particulier en politique et la question particulière des compensations des victimes romani de l'Holocauste.

Les participants romani ont préparé et présenté une série de recommandations à l'auditoire, qui seront largement distribuées, notamment auprès des autorités centrales et régionales. Les participants ont également eu l'opportunité de visiter un village en banlieue de Saint-Pétersbourg où vit une importante communauté tzigane.

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe : activités de la Commission de la cohésion sociale

La Commission plénière

Citoyenneté responsable et participation à la vie publique locale et régionale

Le 29 mai 2001, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) a adopté lors de sa 8^e Session plénière un avis sur le projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres relative à « la participation des citoyens à la vie publique au niveau local ». Ce texte a été préalablement examiné par sa Commission de la cohésion sociale, compétente pour ce thème et qui pourra être chargée de tout suivi futur de cette question.

Minorités, flux migratoires et cohésion sociale

Sensibilisée, lors des précédentes réunions, à la situation parfois difficile que connaissent les populations Roms/Tsiganes, notamment dans certains pays d'Europe centrale et orientale, la commission a décidé d'organiser une audition de membres des organisations représentatives Roms/Tsiganes à l'occasion de sa réunion plénière du 9 octobre 2001 à Strasbourg.

Sur sa proposition, la commission a également été chargée, par le Bureau du CPLRE, d'un mandat sur « les flux migratoires (réguliers et irréguliers) et la cohésion sociale : rôle des autorités locales et régionales ». Ce mandat consistera en un rapport à préparer en 2002, axé pour l'essentiel sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées en Europe du Sud-Est, une telle activité pouvant donner lieu à l'organisation d'une conférence sur ce thème en 2003. A ce titre, la commission cherche à identifier des cas exemplaires et des opérations positives menées par les autorités locales en Europe du Sud-Est pour promouvoir la bonne gestion des flux migratoires. A travers ce nouveau mandat, la commission assurera également le suivi de la question des migrations dans le bassin méditerranéen.

Égalité hommes/femmes

Compte tenu des observations faites par les membres du Congrès lors des dernières élections locales en « ex-République yougoslave de Macédoine », la commission a proposé de préparer une recom-

Deux consultants - Mme Nicky Torode de *Minority Rights Group* à Londres et M. Alexandr Torokhov de *l'Association des Roms de Ekaterinbourg* - sont chargés de préparer un rapport résumant les discussions tenues lors de la table ronde et de proposer un suivi pour la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie dans ce domaine. Le rapport est disponible en anglais et en russe auprès du Secrétariat (MG-S-ROM (2001) 14 - *Report of the round table on the situation of the Roma in Russia*, St-Petersburg, 25-26 June 2001).

Contact : Françoise Kempf, Administratrice, Division des migrations et des Roms/Tsiganes, tél. : + 33 (0)3 88 41 38 54, fax : + 33 (0)3 88 41 27 31, E-mail : francoise.kempf@coe.int

Promotion du Code européen de sécurité sociale en Fédération de Russie

La promotion du Code européen de sécurité sociale en Fédération de Russie est considérée comme l'une des priorités de la coopération bilatérale et l'un des éléments essentiels des programmes d'assistance technique envers ce pays à partir de 2000. Grâce à la signature de la Charte sociale européenne (révisée) en septembre 2000, une nouvelle impulsion a été donnée à cette activité. Comme chacun sait, l'article 12 (paragraphe 2) de la Charte révisée stipule que les Parties contractantes s'engagent « à maintenir le régime de sécurité sociale à un niveau satisfaisant, au moins égal à celui nécessaire pour la ratification du Code européen de sécurité sociale ».

Sur le plan pratique et depuis décembre 2000, la promotion du Code se fait essentiellement par le biais d'une étude de compatibilité de la législation russe. Cette étude devrait être finalisée en 2003, lorsque la Russie aura préparé son « rapport zéro » d'essai et les experts impliqués dans ce processus auront présenté le rapport final sur la conformité de la législation russe avec le Code.

Étant donné l'étendue géographique de la Russie et du fait que les questions de la sécurité sociale relèvent de la compétence mixte de la Fédération et des entités fédérées (89 régions et républiques), il a été décidé de changer la méthode traditionnelle de travail.

D'un côté, l'organisation de séminaires de formation sur le Code non seulement à Moscou mais aussi dans quelques entités fédérées typiques de cette vaste fédération afin d'avoir un impact aussi large que possible a été prévue, dont deux en 2001 : une rencontre entre les experts du Conseil de l'Europe et les spécialistes russes a eu lieu les 10-11 mai à Moscou ; un séminaire de formation devrait avoir lieu en décembre à Saint-Petersbourg. Pour 2002, il est prévu d'organiser le même type d'activité à Pskov (Nord-ouest), à Irkoutsk (Oural et Sibérie) et peut-être à Krasnodar (Sud, y compris les Républiques du Caucase du Nord).

Par ailleurs, des équipes mixtes d'experts du Conseil de l'Europe et de Fédération de Russie ont été créées, ce qui permet à la fois d'examiner plus profondément la législation en vigueur ainsi que les projets de lois et d'initier les spécialistes russes aux normes et aux procédures du Code. L'aide des experts russes est particulièrement importante lorsqu'il s'agit de comprendre tous les aspects d'une réforme radicale du système des pensions dans ce pays.

La contribution des experts du BIT à ces activités est ici à souligner. En effet, dans le cadre de l'accord de coopération établi entre le BIT et le Conseil de l'Europe, les experts du BIT participent aux missions d'études ainsi qu'aux séminaires de formation et rédigeront leurs conclusions pour le « rapport zéro » d'essai de la Fédération de Russie, conformément à la procédure de contrôle du Code. L'antenne du BIT à Moscou et la DG III – Cohésion Sociale ont co-organisé un séminaire sur les normes minimales de sécurité sociale en mai 2001 à Moscou.

Un autre aspect important de ces activités est la coopération « en parallèle » avec nos collègues de la Charte sociale européenne. Lors d'un séminaire organisé par le secrétariat de la Charte sociale européenne en mai dernier à Moscou, une intervention sur la promotion du Code européen de sécurité sociale avait été prévue.

Contact : Vladimir Tchernega, Administrateur, tél. : + 33 (0)3 90 21 45 68, fax : + 33 (0)3 88 41 37 65, E-mail: vladimir.thernega@coe.int

mandation sur le thème du « droit de vote individuel des femmes : une exigence démocratique ». Ce travail visera à rappeler que le droit de vote individuel des femmes est une condition de l'exercice des droits civiques dans tous les pays européens et proposera des pistes pour limiter la pratique du « vote familial » au niveau local, régional et national.

La Commission de la Chambre des pouvoirs locaux

La commission de la Chambre des pouvoirs locaux organisera, du 20 au 22 septembre 2001 à Enschede, une Conférence sur les pouvoirs locaux et la prévention de la criminalité transfrontalière qui viendra clore le cycle des conférences sur la criminalité et l'insécurité urbaines organisées par le Congrès depuis plusieurs années, conférences qui ont donné lieu, notamment, à la publication d'un guide pratique sur cette question. Les résultats et prolongements de la Conférence d'Enschede seront examinés le 9 octobre 2001 à Strasbourg, à l'occasion de la réunion de la commission de Chambre qui portera également son attention sur le rôle des pouvoirs locaux en matière de services sociaux.

La Commission de la Chambre des Régions

La commission de Chambre des régions a préparé un projet de Recommandation et de Résolution, adoptés lors de la Session Plénière du Congrès en mai 2001, sur les effets de la mondialisation dans les régions, en soulignant la potentialité des régions à atténuer les effets négatifs de la mondialisation en valorisant ses ressources au moyen de politiques actives. La commission de Chambre souhaite à présent identifier les enjeux et problématiques de la cohésion sociale dans les régions européennes au moyen d'une enquête auprès des régions européennes qui sera préparée au courant de l'année 2002.

La commission de Chambre participera au Second Forum des Villes et des Régions de l'Europe du Sud-Est, qui se tiendra à Istanbul les 2 et 3 novembre 2001, visant à encourager la mise en place de partenariats entre collectivités locales et régionales européennes.

Contact: Alessandro Mancini, Secrétaire de la Commission de la cohésion sociale du CPLRE, Tel.: + 33 (0)3 88 41 22 65, Fax : + 33 (0)3 88 41 27 51, E-mail : alessandro.mancini@coe.int

Promotion de l'accès aux droits sociaux dans le Caucase du Sud

Depuis la chute du mur de Berlin, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie sont engagés dans un processus de transition historique visant vers l'économie de marché et les institutions démocratiques. Certes, de nombreux progrès ont été faits mais le processus s'avère beaucoup plus difficile à mettre en œuvre que prévu. Les trois pays ont tous souffert d'une notable baisse de rendement, au début de la transition, suivie d'une forte augmentation du chômage, de la pauvreté et des inégalités. L'émergence d'une pauvreté de masse constitue un bouleversement social majeur, qui affecte profondément la vie d'une grande partie de la population. En outre, les conflits armés ont encore aggravé la situation, engendrant des pertes à la fois humaines et matérielles. Ils sont aussi à l'origine du grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. En même temps, la mise en œuvre d'une politique budgétaire très stricte visant à réduire les déficits publics a conduit à une dégradation des services publics, qui touche tout particulièrement les pauvres.

C'est dans ce contexte que le Conseil de l'Europe organise, depuis l'an 2000, des activités dans le Caucase, dans le cadre du programme d'assistance technique, et, grâce à une contribution volontaire du gouvernement japonais, a lancé, en 2001, un important projet visant à promouvoir l'accès aux droits sociaux et les stratégies de lutte contre la pauvreté dans la région du Caucase. Ce projet a pour but général de contribuer à une meilleure compréhension des problèmes sociaux en termes d'accès aux droits sociaux fondamentaux et de renforcer la capacité analytique des décideurs nationaux afin de fixer, pour l'action gouvernementale, des buts et priorités appropriés. C'est ainsi que le projet aidera l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie à remplir, dès que possible, les engagements qu'ils ont contractés en la matière en adhérant au Conseil de l'Europe ainsi qu'en signant et en ratifiant la Charte sociale européenne ou la Charte révisée ainsi que le Code européen de sécurité sociale, à la fin de la période de transition.

Des réunions nationales ont été organisées dans les trois pays du Caucase –

Azerbaïdjan, Arménie et Géorgie – en mai 2001. Ces réunions visaient à examiner, au niveau national, les problèmes d'accès aux droits sociaux fondamentaux. Elles rassemblaient des représentants des ministères du Travail et des Affaires sociales, de l'Économie et des Finances, du Logement, de l'Éducation, de l'Agriculture et de l'Environnement ainsi que des représentants des pouvoirs locaux et des représentants de la société civile et des syndicats.

Ces réunions ont eu pour principal résultat de permettre aux États eux-mêmes de définir les priorités en matière d'accès aux droits sociaux et d'établir un projet de programme des activités pertinentes que le Conseil de l'Europe pourrait soutenir en complément des activités déjà nombreuses que parraient d'autres organisations internationales qui luttent contre la pauvreté. Une conférence régionale sera organisée à l'automne 2001 pour établir un tel programme d'activités. L'accent sera mis sur le renforcement de la capacité des décideurs et de la société civile à formuler et à mettre en œuvre une politique sociale efficace et adaptée dans les domaines ci-après:

- Une politique du travail active (mettant tout particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les chômeurs des zones rurales et sur les problèmes particuliers des réfugiés).
- Les institutions et les pratiques de dialogue et de participation entre les pouvoirs publics aux échelons national et local, les syndicats, les ONG et les associations s'occupant de promouvoir l'accès aux droits sociaux fondamentaux. Le projet sera axé notamment sur le rôle des partenariats locaux pour assurer le développement économique et social et soutenir la démocratisation et la société civile.
- La protection sociale (et notamment le renforcement de la productivité et de l'efficacité des services sociaux au niveau local dans les zones rurales et les zones à forte concentration de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur des frontières nationales).

Dans une perspective plus large, le Conseil de l'Europe a proposé de lancer pour 2002 - 2004 un programme commun de coopération avec la Commission

Charte sociale européenne : réunion multilatérale sur les « Droits fondamentaux des Européens : quels droits pour quels Européens ? »

Cette réunion, à l'intention des pays candidats à l'Union européenne, a eu lieu au Palais des Droits de l'Homme les 21 et 22 juin 2001. C'est la deuxième d'une série de trois réunions multilatérales organisées dans le contexte du programme commun « Promotion de la Charte » entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. La première réunion a eu lieu à Strasbourg en décembre 2000 et la troisième, qui portera sur le dialogue social, aura lieu à l'automne 2001, sans doute à Bruxelles. L'objectif d'ensemble de ces réunions est d'assurer l'effectivité des droits sociaux fondamentaux en Europe.

Le but de chacune des réunions multilatérales est de traiter de questions communes à tous les pays candidats à l'Union afin de les aider à appliquer effectivement les droits garantis par la Charte sociale européenne ou la Charte sociale européenne révisée, en ayant à l'esprit que la ratification de la Charte et sa mise en œuvre contribuent à rapprocher la législation et la pratique des États candidats de l'acquis communautaire dans les domaines couverts par la Charte. A cet égard, il convient de noter que douze des treize pays candidats à l'Union ont ratifié la Charte ou la Charte révisée et que le treizième (la Lettonie) prévoit de ratifier la Charte avant la fin de cette année.

La réunion de juin a été suivie par une cinquantaine de personnes, dont trois participants de chaque pays candidat : un représentant gouvernemental, un membre d'un syndicat national et soit un membre du Parlement, soit un membre d'une association d'employeurs ou d'une ONG nationale. Trois thèmes ont été traités :

La protection des droits fondamentaux en Europe

Cette session avait pour but de présenter les droits fondamentaux tels qu'ils sont garantis par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et la place de la Charte sociale européenne, telle qu'elle existe aujourd'hui, au sein des droits fondamentaux. Elle a mis en lumière les évolutions de l'Union européenne jusqu'à l'adoption de la Charte des droits fondamentaux en décembre dernier. La présentation *Power-Point* de la Charte et de ses systèmes de contrôle a mis l'accent sur la diversité des droits garantis par ce traité : droits civils,

européenne afin de promouvoir et renforcer la stabilité démocratique et prévenir les conflits dans le Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie). Si la proposition est acceptée, ce programme se fondera sur cinq piliers: la promotion des normes européennes en matière de protection des droits de l'homme, la réforme du système juridique et le développement de la démocratie locale, la promotion de la cohésion sociale pour assurer la stabilité et le développement, l'amélioration de l'éducation et le soutien à l'essor culturel, le développement des relations entre l'État et la société.

Dans le domaine de la cohésion sociale, les connaissances spécialisées du Conseil de l'Europe s'agissant des activités normatives, du suivi de l'application des instruments juridiques et de la mise en œuvre des politiques sociales en vue de définir les meilleures pratiques seront d'une importance capitale pour faciliter

le processus de stabilisation sociale et de développement dans la région. L'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables dans le Caucase du Sud dépendra du succès des efforts déployés pour instaurer une plus grande cohésion sociale au sein des pays de la région. Des communautés plus fortes et plus ouvertes peuvent juguler les risques de nouveaux conflits armés; elles favorisent la réalisation d'investissements, la mise en place d'un commerce régional bien organisé, et l'expansion de l'économie. Concrètement la stabilité et le développement au quotidien du Caucase du Sud passent impérativement par des politiques dynamiques, encourageant la cohésion sociale.

Contact: Frédéric Lapeyre, Administrateur, Division pour le développement de la cohésion sociale, tél.: + 33 (0)3 90 21 52 30, fax: + 33 (0)3 90 21 49 52, E-mail: frederic.lapeyre@coe.int

DG III - COHÉSION SOCIALE : ETUDES, ANALYSES ET RECHERCHE

Nouveau Réseau de chercheurs en sciences sociales

Le premier atelier du réseau de chercheurs en sciences sociales du Conseil de l'Europe a eu lieu les 14 et 15 juin 2001 à Strasbourg. Son thème principal était « Vers des approches novatrices de l'évaluation des nouvelles politiques sociales ».

L'objectif était de mobiliser un réseau d'institutions nationales de recherche dans le domaine social afin de stimuler le débat sur la façon d'améliorer les politiques à la lumière des connaissances générées par les vastes programmes de recherche en cours sur la pauvreté et l'exclusion sociale. L'atelier visait à la fois à mettre en avant les questions de politique nécessitant une attention accrue et à permettre de mieux saisir les diagnostics et les politiques en matière sociale.

Le programme de l'atelier s'articulait autour de quatre sessions de travail portant sur les quatre thèmes principaux définis par les experts dans leur note d'information préparatoire :

- l'exclusion sociale : un nouveau cadre

analytique et opérationnel pour la politique sociale ?

- approche ciblée contre approche globale : évaluer le nouveau consensus autour d'approches plus individualisées de l'insertion
- les nouveaux partenariats dans la lutte contre l'exclusion sociale : vers une redéfinition des rôles entre l'État, le secteur privé, la société civile et les citoyens
- les principales questions en matière de contrôle et d'évaluation de la politique sociale pour lutter contre l'exclusion

Des chercheurs de 14 États membres ont participé à l'atelier. Tous les participants ont reconnu l'atout supplémentaire que constituait la diversité géographique des institutions de recherche participant au réseau. Ils ont également eu l'occasion de discuter des diverses approches et des différents contextes de politique sociale et de souligner les différences existant entre l'Europe occidentale et orientale d'une part, et entre les pays nordiques et les autres pays membres de l'Union européenne, d'autre part. A la fin de l'atelier, tous ont fait remarquer que la dimension pan-

politiques, sociaux, économiques et culturels.

La mise en œuvre de la Charte sociale européenne et la progression vers l'acquis communautaire

Cette deuxième session a montré le parallélisme très grand entre l'acquis communautaire et les droits garantis par la Charte, en soulignant les points forts et faibles des deux systèmes ; elle a aussi porté sur une comparaison entre la Charte des droits fondamentaux de l'Union et la Charte sociale européenne révisée dont la Charte de l'Union s'est entièrement inspirée du point de vue des droits sociaux garantis. La conclusion qui s'est imposée était celle d'une totale complémentarité entre les instruments pertinents de l'Union européenne et la Charte sociale du Conseil de l'Europe.

Les droits de qui ? Égalité de traitement

Partant du constat que les droits de l'homme ont vocation à s'appliquer à tous, cette troisième session posait la question de savoir si tel était bien le cas, en droit et en pratique, s'agissant de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de la Charte sociale. Pour la Convention, on a pu noter que les limites posées par la nécessaire combinaison de l'article 14 avec un autre article de la Convention avaient été largement repoussées par la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme et l'accent a aussi été mis sur les perspectives qu'ouvrait, notamment en matière de droits sociaux, le Protocole n° 12. S'agissant de la Charte, dont le champ d'application personnel est défini par un principe de réciprocité globale, il a été démontré que la pratique allait beaucoup plus loin que la Charte ne le prévoyait, sauf en matière de droits donnant lieu à prestations.

En conclusion, le bilan des évolutions des droits fondamentaux en Europe est apparu comme très positif. Le souhait a été exprimé d'une coordination encore plus grande entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe en matière de droits sociaux et de nouvelles avancées jurisprudentielles de la part de la Cour européenne des Droits de l'Homme et du Comité européen des Droits sociaux en vue d'une meilleure prise en compte des droits sociaux et d'un renforcement de l'égalité de traitement.

Contact : Danièle Lévy-Puech, Administratrice, Secrétariat de la Charte sociale européenne, DG II – Droits de l'Homme, tél. : +33 (0)3 88 41 22 76 ; fax : +33 (0)3 88 41 37 00 ; E-mail : danielle.levy-puech@coe.int

européenne du Conseil de l'Europe constituait un forum unique d'échange d'idées et d'expériences.

Les principaux résultats de la réunion sont :

- une présentation des problèmes sociaux fondamentaux qui déterminent le débat sur la politique sociale dans les différents pays et les programmes de recherche élaborés par les institutions de recherche ;
- l'identification des principales caractéristiques d'une approche de l'exclusion sociale dans la politique sociale, qui serait pertinente à la fois pour l'Europe occidentale et pour l'Europe orientale ;
- un échange de vues sur certaines politiques novatrices appliquées en Europe.

La liste des participants et une synthèse des débats pourront être prochainement consultées sur le site Internet de la Division pour le développement de la cohésion sociale : http://www.coe.int/Tf/dg3/analyse_et_recherche/.

Contact : Frédéric Lapeyre, administrateur, Division pour le développement de la cohésion sociale, tél. : +33 (0)3 90 41 52 30, fax : + 33 (0)3 90 21 49 52, E-mail : frederic.lapeyre@coe.int

Un séminaire européen sur les « migrants âgés »

Le Comité européen sur les migrations, réuni le 6 juin 2001, a consacré son mini-séminaire annuel aux migrants vieillissants, c'est-à-dire âgés de quarante ans et plus, résidant légalement dans l'un des États membres du Conseil de l'Europe. Pour la plupart, il s'agit d'immigrés de première génération venus de pays pauvres - y compris d'Europe centrale et orientale - et qui se trouvent dans une situation sociale, financière et économique précaire, dénuée de toute perspective d'amélioration.

Il apparaît que jusqu'ici, le sort de cette catégorie de migrants a été largement ignoré dans les politiques appliquées en matière de relations intercommunautaires et d'intégration dans les États membres du Conseil de l'Europe. Ils n'ont pas été considérés comme un groupe prioritaire par les autorités compétentes ou les organisations non-gouvernementales.

Lors du séminaire, des mesures visant à favoriser l'indépendance et la dignité personnelle de ces migrants ont été examinées et évaluées.

La situation de ces personnes peut être qualifiée de précaire pour les raisons suivantes :

- maîtrise insuffisante de la langue du pays d'accueil ;
- niveau d'éducation faible, ne possèdent ni les compétences requises, ni de diplôme reconnu, ni l'expérience professionnelle adéquate ;
- dépendance à l'égard des prestations sociales depuis de longues années, parfois depuis l'installation dans le pays, ce qui ne renforce pas le sentiment d'indépendance et la dignité personnelle ;
- situation de chômage ou emplois faiblement rémunérés et intermittents ne permettant pas d'accumuler suffisamment de droits à une pension, si toutefois ils y ouvrent droit ;
- isolement social et, par conséquent, participation faible, voire inexistante, à la vie sociale du pays d'accueil, si ce n'est à travers le cercle familial et les proches, à l'occasion de la fréquentation des mosquées, des temples ou des cafés ;
- difficultés et problèmes inter-générationnels avec les enfants, qui pour la plupart ont intégré le système scolaire du pays d'accueil, ont leurs propres amis et adoptent les styles de vie modernes de la société dans laquelle ils vivent, souvent différents de la culture, des coutumes, des valeurs et des usages du pays de leurs parents ;
- problèmes de santé et besoins accrus en matière de soins pour bon nombre de migrants en raison de leur situation sociale, financière et économique et de la détresse psychologique qui en résulte ;
- tiraillement entre le retour dans le pays d'origine et l'installation dans le pays d'accueil. Les migrants sont finalement amenés, pour la majorité d'entre eux, à faire le choix du pays d'accueil, non seulement à cause de leurs enfants et petits-enfants mais également parce qu'ils peuvent y bénéficier d'un meilleur système de protection sociale, d'un niveau de vie plus élevé ainsi que d'une sécurité et d'une stabilité politique accrues ; une

2000
Cohésion sociale,
sécurité démocratique
et politiques éducatives



Education et cohésion sociale

Éducation et cohésion sociale

Dans le cadre de son activité permanente "Cohésion sociale, sécurité démocratique et politiques éducatives", le Comité de l'éducation du Conseil de l'Europe a décidé de consacrer chaque année une discussion plénière à des questions d'actualité.

Le Forum sur l'éducation et la cohésion sociale, qui s'est tenu le 23 mars 2000 à Strasbourg, avait précisément pour tâche d'examiner certains problèmes éducatifs (l'augmentation du taux d'analphabétisme, l'abandon scolaire et l'inadéquation de la formation des jeunes sortant du système scolaire, la perte de confiance en l'école et en d'autres institutions, l'accès inégal à l'éducation, et même l'existence de poches irréductibles d'inégalités entre les sexes, pour n'en citer que quelques-uns) auxquels les sociétés européennes d'aujourd'hui ont à faire face.

Les participants au forum ont signalé certaines mesures éducatives importantes pour éviter cette spirale infernale: des partenariats entre les secteurs publics et privé, associant le monde des affaires et de l'industrie à l'école; le passage d'une logique de croissance économique à une logique de développement social; l'établissement de programmes scolaires et d'un cadre d'apprentissage favorisant la participation à la citoyenneté; enfin, des systèmes éducatifs dispensant une éducation éthique et prévoyant un apprentissage tout au long de la vie.

minorité de migrants vieillissants, qui disposent de moyens financiers et dont l'état de santé le permet, choisit de vivre en alternance dans le pays d'origine et le pays d'accueil pendant un certain temps ; la plupart d'entre eux finissent tout de même par rester dans le pays d'accueil, certains ne retournant définitivement chez eux que pour y être enterrés dans la terre sacrée de leurs parents et de leurs ancêtres.

Il apparaît qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de politique susceptible de résoudre de manière exhaustive et globale les problèmes présentés ci-dessus dans leurs grandes lignes.

Le séminaire a été ouvert par M. Emil Samuels, ancien président du Comité européen sur les migrations, chargé aujourd'hui d'élaborer une politique spécifique à l'égard des migrants vieillissants aux Pays-Bas.

Le débat qui s'ensuivit fut très animé. Les participants ont été informés du fait que le pourcentage de migrants âgés, (les plus de soixante ans), par rapport à la population immigrée totale, atteindrait, dans certains pays d'Europe occidentale, environ 10% en 2020. Il convient, par conséquent, d'examiner avec attention la question des retraites de cette catégorie de personnes, d'autant plus qu'elles ont eu le plus souvent des carrières interrompues, et, de manière générale, des emplois faiblement rétribués. À cet égard, le caractère interculturel des connaissances, des pratiques, des méthodes, des compétences et des attitudes à mobiliser a été jugé essentiel. Les intervenants ont également jugé utile de multiplier les possibilités d'échanges en matière d'expérience et de savoir-faire dans ces domaines. Il a été pris acte du souhait largement répandu parmi les migrants de retourner dans leur pays d'origine même s'il a fallu constater qu'il n'existait pas aujourd'hui de pratiques ou de modèles éprouvés permettant la mise en œuvre de politiques d'aide au retour satisfaisantes.

Les représentants gouvernementaux ont également souligné que dans le contexte de la discrimination générale fondée sur l'âge, qui prévaut dans les sociétés européennes, il conviendrait de mettre l'accent sur une équité ou une égalité réelle, fondée sur l'âge et d'en faire l'une des composantes de la politique de diversité.

Il importe également de tenir compte du mauvais état de santé de bon nombre de migrants vieillissants, dû à des conditions de travail insalubres et à la situation de stress engendrée par leur statut d'expatrié.

En conclusion, les participants se sont accordés sur la nécessité de poursuivre les échanges de connaissances et d'expériences, notamment en ce qui concerne :

- les mesures innovantes, adaptées à ces groupes cibles, à définir dans le cadre général de la politique sociale, tant au niveau national que local ;
- les programmes de reconversion et de requalification intensifs, spécifiques et interculturels visant à améliorer les chances d'insertion ou de réinsertion des migrants vieillissants (plus de 40 ans) dans le marché du travail ; cours de langues, initiation ou remise à niveau ;
- les consultations et engagements tripartites en vue de faciliter l'insertion ou la réinsertion professionnelle ; attention particulière à prêter aux questions d'égalité entre les sexes ;
- la promotion des connaissances, des compétences, des méthodes et des attitudes interculturelles, notamment en ce qui concerne les politiques de recrutement et de gestion du personnel, que ce soit sur le marché du travail en général ou dans les secteurs de la santé publique et de la protection sociale ;
- l'assurance, pour les migrants âgés, d'une vie indépendante, dans la dignité et la sécurité, y compris dans les logements collectifs ;
- la promotion de mesures contre la discrimination fondée sur l'âge et la race, s'appuyant sur les législations nationales et les traités internationaux en vigueur ;
- enfin, la promotion de mesures d'aide sociale, éducative, financière et de soutien psychologique en faveur des migrants souhaitant retourner dans leur pays d'origine mais ne disposant pas de moyens suffisants, définies de préférence dans des cadres bilatéraux de « co-développement » et bénéficiant d'une assistance multilatérale.

Contact: Maria Ochoa-Llido, Chef de la Division Migration et Roms/Tziganes, DG III - Cohésion Sociale, tél.: + 33 (0)3 88 41 21 79, fax: + 33 (0)3 88 41 27 31, E-mail: maria.ochoa-llido@coe.int

L'ouvrage « *Éducation et cohésion sociale* » reprend le texte des communications présentées par les experts présents au forum :

- Mme Suzy HALIMI (France) – *Éducation et cohésion sociale*
- M. Walo HUTMACHER (Suisse) – *Systèmes éducatifs et intégration des sociétés*
- M. Ian PEARCE (Royaume-Uni) – *Éducation et cohésion sociale : point de vue des employeurs*
- Mme Madlen SERBAN (Roumanie) – *Enseignement et cohésion sociale dans les démocraties en transitions de l'Europe centrale et orientale*
- M. François VANDAMME (Belgique ; et représentant du Comité européen pour la cohésion sociale) – *Éducation et Cohésion sociale : le Conseil de l'Europe.*

« *Éducation et cohésion sociale* » (Ed. du Conseil de l'Europe, 2000, ISBN 92-871-4442-7) est disponible en français et en anglais auprès des Éditions du Conseil de l'Europe, F - 67075 Strasbourg Cedex, Fax : + 33 (0)3 88 41 27 80, E-mail : publishing@coe.int.

Notez également que...

Le Comité de l'éducation consacrera son prochain Forum au thème "Équité et accès au droit à l'éducation". Il se tiendra le **2 octobre 2001**, en présence d'experts de Belgique, de France, de Hongrie, de République tchèque, de Suède et de Suisse. Le rapport de ce forum constituera une partie de la contribution du Comité de l'Éducation aux travaux du Comité européen pour la cohésion sociale sur l'égalité d'accès aux droits sociaux.

Par ailleurs, en coopération avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, une réunion d'experts sera organisée avant la fin de l'année sur la prévention de la violence à l'école dans le cadre local.

Enfin, un séminaire aura lieu du **20 au 21 septembre 2001** afin de mettre au point le futur projet du Comité de l'Éducation sur l'éducation des Roms/Tziganes.

Contact : Jean-Pierre Titz, Chef de la Division « Politiques éducatives et dimension européenne », tél. : + 33 (0)3 88 41 26 09, fax : + 33 (0)3 88 41 27 06, E-mail : Jean-Pierre.TITZ@coe.int

Séminaire sur les programmes du développement social

Le séminaire « Pathways to social development » s'est tenu du 28-30 mai 2001 au Couvent de Arrábida (Portugal). Il a été le produit d'une collaboration entre le Département des Affaires Sociales et Économiques des Nations Unies, la Direction générale - Cohésion Sociale et le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe.

L'idée de mener une telle réflexion régionale (au sens de régions du monde) a surgi lors de la Conférence européenne sur le développement social organisée à Dublin en janvier 2000 par le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS). La Conférence de Dublin avait recommandé qu'«une conférence rassemblant différentes régions du monde pour examiner l'impact et l'opportunité de différentes méthodes de protection des droits sociaux» soit organisée. Cette recommandation a ensuite été fortement soutenue par le Forum des ONG sur «les droits sociaux et les droits de l'homme», qui se tenait en même temps que la conférence, et par les Ministres des Affaires étrangères des États membres du Conseil de l'Europe dans le Message Politique adressé à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à Genève (26 juin - 1 juillet 2000).

Les participants, invités à titre personnel, étaient essentiellement des universitaires et des personnes issues des milieux associatifs. Le débat s'est organisé en deux parties: par régions du monde, d'une part, et par thèmes de grande actualité dans le domaine des droits sociaux, d'autre part. L'analyse de la situation par grande région mondiale s'est faite sur la base de documents préparés par les experts.

Pour l'Asie, la complexité d'un continent où des pays riches ou en voie de forte croissance coexistent avec des pays à fortes inégalités a été mise en évidence. La croissance économique a été embrassée par des gouvernements autoritaires, comme la Chine. Ceci a comporté l'augmentation des inégalités, mais également l'ébauche d'une première politique sociale explicite. En ce qui concerne l'Inde, un pays démocratique mais avec d'énormes différen-

ces internes, il a été démontré que là où (comme dans le Kerala, par exemple) les droits de la femme sont reconnus, les inégalités sont mineures et l'équilibre social plus fort.

Pour l'Afrique (francophone et anglophone), les deux exposés portaient sur les préoccupations concernant une « marginalisation » plus grande du continent surtout par l'augmentation des cas de VIH/AIDS, des conflits internes et de la pauvreté.

Pour l'Amérique Latine, l'exposé concernait les avancements faits en matière de la lutte contre l'augmentation des inégalités que la globalisation engendre pour ces pays. L'exemple de Porto Alegre (Brésil) a été cité. Pour le reste du continent, tout comme pour Porto Alegre, les bonnes pratiques reflètent toujours un essor du niveau local dans lequel de nouvelles concertations à la recherche d'une plus grande équité se développent. Ici, l'exemple de communes dirigées par des indiens en Équateur a été apporté.

Pour l'Amérique du Nord, l'accent a été mis sur la co-existence d'une société extrêmement riche avec une population très pauvre. Les disparités sociales touchent des groupes minoritaires, immigrés, etc. Cependant, des mouvements qui s'organisent pour lutter contre cette pauvreté.

Pour les pays arabes et le Moyen Orient, le besoin de combiner une croissance économique avec les idéaux de l'Islam qui dépassent les préoccupations matérielles a été mis en évidence.

Pour l'Europe, la politique sociale conçue autour du soutien aux travailleurs et de la construction de la démocratie a été présentée par le professeur Mary Daly (Irlande du Nord) et complétée grâce aux commentaires de M. Carl Ålfrvg (Suède, représentant la présidence de l'UE) et de M. Gerry Mangan (Irlande, représentant du Comité européen pour la cohésion sociale). L'Union européenne est d'ailleurs montrée comme étant le seul regroupement de pays qui travaille sur l'idée d'un modèle social qui accompagne la croissance et les réformes économiques.

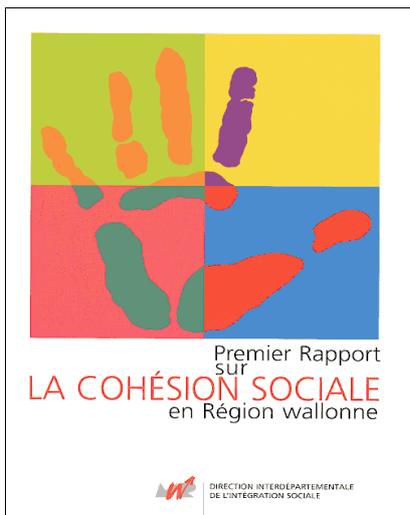
La deuxième partie du débat a porté sur l'avancement des grandes questions sociales: les femmes, les droits de l'homme, la question des peuples indi-

gènes, la gouvernance de la globalisation, la lutte contre le racisme. Deux exemples seront ici retenus:

- a. Les peuples autochtones ou indigènes de l'Amérique Latine gagnent de la présence au sein des institutions et expriment leurs valeurs en termes de démocratie, gouvernance et participation. La présentation de Nina Pacari, parlementaire indigène de l'Équateur, a montré comment le peuple indigène – auparavant sans voix – avance des propositions en termes de droits et de bonne gouvernance, tout en introduisant des pratiques participatives dans les gouvernements locaux. Elle a, par exemple, mentionné l'importance du « territoire » comme lieu d'appartenance et d'organisation, plutôt que de « terre » comme ressource économique pour l'exploitation.
- b. Le conseiller du Directeur Général du BIT, Roberto Salvio, a expliqué la nouvelle stratégie de cette organisation pour répondre aux défis de la globalisation. Le Directeur général se propose de faire passer l'idée aux États membres qu'il faut une nouvelle approche pour « la gouvernance de la globalisation ». Cette nouvelle approche se base sur les valeurs acquises par les états et la société tout au long des années d'application de la Convention européenne des Droits de l'Homme, du Code européen de sécurité sociale et d'autres accords signés par les états en défense des droits sociaux.

Le séminaire a été l'occasion d'un dialogue extrêmement riche et stimulant. Il a été aussi une manifestation très concrète des nouveaux liens de travail que le Comité européen pour la cohésion sociale et la Direction Générale - Cohésion sociale du Conseil de l'Europe ont pu tisser avec le Secrétariat des Nations Unies, ce qui va dans le sens de la politique actuelle visant à renforcer le rôle et la visibilité du Conseil de l'Europe au sein des Nations Unies. L'expérience d'une collaboration active avec le Centre Nord-Sud a montré la capacité du Centre d'apporter une dimension globale à nos activités souvent trop eurocentriques.

Contact: Gilda Farrell, Chef de la Division pour le développement de la cohésion sociale, DG III - Social Cohesion, Tel.: + 33 (0)3 88 41 30 57, Fax: + 33 (0)3 90 21 49 52, E-mail: gilda.farrell@coe.int



Premier Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne

Suite au *Contrat d'Avenir pour la Wallonie*, adopté par le Gouvernement wallon le 20 janvier 2000, et au *Rapport général sur la pauvreté*, la Direction interdépartementale de l'Intégration sociale (D.I.I.S.) du Ministère de la Région wallonne a été chargée de coordonner la rédaction du *Premier Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne*.

Devant la diversité des concepts (exclusion, pauvreté, marginalité...) et le risque de stigmatisation implicite qu'ils présentent souvent, les auteurs du Rapport ont choisi la notion de cohésion sociale comme fil conducteur de leurs travaux. Comme le rappelle le Comité européen pour la cohésion sociale, il s'agit alors de tendre à des sociétés plus cohésives qui réduisent, autant que faire se peut, les risques d'exclusion. Ainsi, la cohésion sociale ne vise pas tant à mettre en œuvre un minimum de droits pour les exclus qu'à permettre à tous l'accession aux mêmes droits. Il ne s'agit donc pas seulement de garantir contre les risques sociaux, mais bien d'assurer l'égalité des chances dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne (logement, santé, culture, éducation, formation, emploi, etc.). En ce sens, la cohésion sociale revêt un caractère multidimensionnel.

Cette préoccupation est au cœur des travaux de nombreuses institutions internationales.

Ainsi, c'est l'Organisation internationale du Travail qui a abordé pour la première fois la question des droits

sociaux sur le plan international en reconnaissant d'abord les droits économiques et sociaux des travailleurs et ensuite, par la *Déclaration de Philadelphie* de 1944, le droit de tous ceux qui sont dans le besoin à un revenu de base. Par la *Déclaration de Philadelphie*, la pauvreté devient objet de droit.

Au niveau de l'Organisation des Nations Unies, la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* a consacré, à côté des droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels. Elle fut mise en œuvre par le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* de 1966. Il convient de mentionner également le Sommet mondial qui s'est tenu à Copenhague en mars 1995 et a abouti à l'adoption par les États participants d'une déclaration sur le développement social et d'un programme d'actions pour sa réalisation.

Le Conseil de l'Europe a quant à lui pour vocation « de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun, et de favoriser le progrès économique et social ». « Vecteur de la coopération internationale en matière de cohésion sociale, il constitue un forum paneuropéen regroupant quarante et un États unis par leur attachement à une Europe fondée sur la démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme et la prééminence du droit. » Aussi, sa première grande réalisation fut la rédaction de la *Convention européenne des Droits de l'Homme* signée à Rome en 1950. Celle-ci définit des droits et des libertés inaliénables auxquels chacun peut prétendre indépendamment de sa situation économique. Au niveau européen, c'est la première fois que le sujet de l'exclusion sociale est abordé. Parmi les textes fondamentaux, il faut également citer la *Charte sociale européenne*, adoptée en 1961 par le Conseil et révisée en 1996, qui a pour but la jouissance des droits sociaux sans discrimination, l'amélioration du niveau de vie et la promotion du bien-être des populations. Les droits qu'elle garantit sont de deux ordres : ceux qui concernent les conditions d'emploi et ceux qui ont trait à la cohésion sociale. Au niveau national, c'est en son article 23 que la Constitution belge traduit les droits fondamentaux sociaux, économiques et culturels. Dès lors, cet arti-

cle constitue la clé d'entrée du *Premier Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne* qui se structure en trois volets.

Le volet statistique a pour vocation de faire le point sur l'accès des Wallons à certains aspects des droits fondamentaux, tels que décrits par l'article 23 de la Constitution belge.

Le volet inventaire recense et explique pas moins de quatre-vingt-six mesures mises en œuvre par la Région wallonne et relatives aux droits fondamentaux. Nul doute que la question de la pertinence et de la possibilité de leur transposition ne manquera de nourrir les réflexions.

Le volet analyse et recommandations, qui ne se veut ni laudatif ni défaitiste, tente de relayer fidèlement les attentes du terrain et de fournir un cadre de référence aux décideurs.

Gageure méthodologique et fruit de la collaboration entre dix-huit partenaires, privés ou publics, ce premier Rapport balaie l'ensemble des préoccupations des citoyens européens que sont les Wallons et dresse leur portrait au quotidien. Souvent inédites, les abondantes données qu'il recèle contribueront à lutter contre les jugements à l'emporte-pièce et les lieux communs confortables qui dispensent trop souvent d'agir face à la réalité de l'exclusion dont la complexité et l'urgence n'autorisent pourtant aucun dilettantisme.

Le Rapport ou sa synthèse peuvent être obtenus gratuitement en contactant la Direction interdépartementale de l'Intégration sociale (D.I.I.S.) du Ministère de la Région wallonne (Place de la Wallonie, 1 bât. II, 5100 Jambes, Belgique, tél. : + 32 81 33 31 40, Fax : + 32 81 33 31 44, E-mail : DIIS@mrw.wallonie.be).

1) Comité européen pour la cohésion sociale (2000), *Stratégie de cohésion sociale*, Strasbourg.
2) E. Vogel-Polsky, *Les droits économiques, sociaux et culturels dans la Constitution*, Actes du colloque tenu à l'Université libre de Bruxelles 21 et 22 décembre 1994, Bruylant, Bruxelles, 1995, p. 66.

3) Comité européen pour la cohésion sociale, *Stratégie de cohésion sociale*, Strasbourg, 2000, p. 3

4) Conseil de l'Europe, *Activités et réalisations*, p. 22

5) Conseil de l'Europe, *op.cit.*, p.24

EAPN – lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à un niveau européen

Le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN) a été créé en 1990 afin de rassembler, au niveau européen, les organisations engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il avait et a toujours pour double objectif d'être une plate-forme d'échange d'expériences entre ces associations et d'inscrire la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale parmi les priorités d'action de l'Union européenne.

Quelques années seulement après sa création, l'EAPN a demandé le statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe, estimant que, pour être efficace, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne devait pas se limiter à l'Union européenne, que l'EAPN devait être présent et apporter son expérience partout où les politiques de lutte contre la pauvreté sont discutées et conçues. C'est ainsi que l'EAPN était présent au sommet de Copenhague sur le développement social en 1995 et à sa réunion de suivi en l'an 2000, à Genève.

L'EAPN a obtenu le statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe à un moment propice. Le Conseil de l'Europe s'était engagé dans l'ambitieux projet sur la dignité humaine et l'exclusion sociale auquel les organisations qui composent l'EAPN ont pu contribuer pleinement. L'EAPN participe au suivi de ce projet au sein du groupe de spécialistes sur l'accès à la protection sociale où il est représenté.

D'autres organisations membres de l'EAPN participent aux groupes sur l'accès au logement (Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abri –

FEANTSA) et sur l'accès à l'emploi (Association Internationales des Charités - AIC).

Les institutions de l'Union européenne restent, cependant, le point de mire de l'EAPN. Au début du mois de juin dernier, l'unité «exclusion sociale» de la Direction générale de l'emploi et des affaires sociales de la Commission européenne a reçu un volumineux document de chacun des 15 États membres. Il s'agissait des premiers plans d'action nationaux contre la pauvreté et l'exclusion sociale élaborés par les États membres dans le cadre de la stratégie européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'EAPN fait valoir qu'il a joué un rôle majeur dans l'élaboration de cette stratégie.

Dès que le traité d'Amsterdam a été ratifié en mai 1999, l'EAPN a avancé l'idée d'une stratégie européenne de lutte contre l'exclusion, sur le modèle de la stratégie pour l'emploi, dotée de lignes directrices communes, de plans d'action nationaux et de mécanismes de contrôle. En mai 1999, l'EAPN a publié un document appelant à la mise en œuvre d'une stratégie à trois piliers, fondée sur :

- la promotion de l'exercice effectif des droits fondamentaux par tous ;
- la promotion d'une action intégrée ;
- la promotion de la participation et du partenariat.

Ces idées ont été plus amplement développées lors d'une conférence organisée par l'EAPN à Helsinki, en décembre 1999, et soutenue par la présidence finlandaise. En même temps, l'EAPN a défendu cette idée devant le Gouvernement portugais qui devait succéder aux Finlandais en janvier 2000.

Le Conseil européen de Lisbonne a effectivement lancé, en mars 2000, la stratégie sur une période de dix ans,

89^e Session de la Conférence Internationale du Travail

Le Bureau International du Travail a tenu sa 89^e Conférence Internationale du Travail du 5 au 21 juin 2001 à Genève. Le déficit de travail décent, le travail forcé, la santé et la sécurité dans l'agriculture, les coopératives et la sécurité sociale étaient les thèmes portés à l'ordre du jour.

A l'issue des différents débats, les résultats suivants ont été obtenus:

- Sur la question de fond « comment réduire le déficit de travail décent dans une économie mondiale ? » et face à l'affirmation selon laquelle « réduire le déficit de travail décent est la meilleure voie pour faire reculer la pauvreté et donner à l'économie mondiale une plus grande légitimité », les participants au débat (travailleurs, employeurs et gouvernements) ont avant tout reconnu l'importance d'une approche intégrée entre les normes du travail et celles du développement.
- Pour la première fois à une telle échelle, ont été adoptées des normes de travail édictées en matière de santé et de sécurité dans le secteur agricole ayant pour but de protéger 1,3 milliards de travailleurs de ce secteur.
- Des rapports ont été examinés : le Rapport global sur le travail forcé et le Rapport sur les conditions des travailleurs dans les territoires arabes occupés.
- Une nouvelle initiative du Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC) a été officiellement lancée le 12 juin 2001. Elle a pour but de mettre un terme, d'ici 10 ans, aux pires formes d'exploitation du travail de millions d'enfants de trois pays spécifiques : Népal, Tanzanie et El Salvador.
- En s'appuyant sur le rapport « Sécurité sociale : questions, défis et perspectives » dans lequel la sécurité sociale est l'élément clé du travail décent, les participants ont débattu de l'évolution de la sécurité sociale au niveau mondial.

donnant mandat à la présidence suivante (France) de proposer des objectifs communs en vue de leur adoption lors du Conseil européen de Nice, en décembre 2000. L'EAPN a publié un autre document présentant les objectifs liés aux trois piliers exposés dans son précédent document.

En définitive, les objectifs fixés à Nice sont assez proches de ce que l'EAPN préconisait; ils se répartissent en quatre grands groupes:

- promouvoir la participation à l'emploi et l'accès de tous aux ressources, droits, biens et services ;
- prévenir le risque d'exclusion ;
- aider les plus défavorisés ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs.

Les États membres se sont engagés à traduire ces objectifs dans des plans d'action nationaux à établir avant juin 2001.

Un élément essentiel de la «méthode ouverte de coordination» consiste à évaluer la stratégie et à élaborer des indicateurs européens communs. Le Conseil européen devrait fixer ces indicateurs à la fin de l'année.

En juin dernier, l'EAPN a publié, sur ces indicateurs, un document qui formule les propositions ci-après:

1. Les éléments fondamentaux d'une méthodologie de suivi et d'évaluation de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent être indiqués: la participation et l'expression des populations concernées, l'association des ONG à l'évaluation effectuée au niveau européen, des réunions ouvertes destinées à l'examen par les pairs, le développement par la commission de ses propres sources de compétences, la mise en place d'un réseau des observatoires nationaux et régionaux sur la pauvreté et l'exclusion sociale.
2. Il faut engager un processus visant à élaborer des indicateurs avec la

participation des personnes en butte à la pauvreté et à l'exclusion et à mettre en place des indicateurs quantitatifs et qualitatifs communs sur l'accès aux droits fondamentaux, les ayant-droits potentiels, les événements marquants de l'existence, les privations, la participation à la vie sociale.

3. Dans un premier temps, les indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale à déterminer devraient concerner l'accès aux droits fondamentaux (accès au revenu, au travail, à l'éducation et à la formation, aux soins de santé, au logement, à la vie familiale).

¹⁾ L'EAPN s'est beaucoup démené pour faire insérer un chapitre sur l'exclusion sociale dans le Traité. Il n'y est pas parvenu mais l'article 137 étend les moyens dont dispose l'Union pour favoriser la coopération entre les États membres dans ce domaine.

²⁾ La plupart des documents de l'EAPN sont disponibles sur son site web: www.eapn.org

Les Documents d'EAPN:

- Les propositions d'EAPN concernant l'évaluation et les indicateurs (juin 2001)
- Objectifs appropriés pour une stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale: les propositions d'EAPN (juin 2000)
- Le "mainstreaming" de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale: Intégrer l'objectif de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans toutes les politiques publiques pour promouvoir la cohésion sociale (mars 2000)
- Combattre la pauvreté et l'exclusion sociale - Résumé du rapport de la Conférence d'Helsinki d'EAPN (novembre 1999)
- Une Europe pour tous: Pour une stratégie européenne de lutte contre l'exclusion sociale (mai 1999)

Contact: Marie-Françoise Wilkinson, Directrice du Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN), rue du Congrès 37-41 bte 2, B - 1000 Bruxelles, Tel.: + 32 2 230 44 55, Fax: + 32 2 230 97 33, E-mail: mf.wilkinson@eapn.skynet.be, Internet: www.eapn.org

Ils se sont accordés sur le fait que la priorité pour toute politique sociale est de faire bénéficier d'une couverture sociale ceux qui en seraient privés et ont également réaffirmé le principe selon lequel hommes et femmes devraient être égaux face à la sécurité sociale.

- Dans le cadre de l'action du groupe de travail du BIT sur la dimension sociale de la mondialisation, des mesures de renforcement ont été envisagées. Deux questions, l'emploi et la libéralisation du commerce, devront être analysées davantage en profondeur à partir de novembre et un rapport sur la dimension sociale de la mondialisation faisant autorité devrait être préparé.

La Directrice générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, Mme Gabriella Battaini-Draconi, est intervenue lors de la Conférence sur la question de la sécurité sociale. Elle y a exposé l'importance que le Conseil de l'Europe accorde à ce que la protection sociale soit accessible à tous et a mis l'accent sur l'approche fondée sur les droits de l'homme qui est propre à l'organisation. Dans ce cadre, un rappel des deux principaux instruments juridiques – la Charte sociale européenne et la Charte sociale européenne révisée ; le Code européen de sécurité sociale et son protocole et le Code de sécurité sociale révisé – a été fait tout en démontrant l'attrait particulier. L'accent a également été mis sur les avantages politiques, économiques et sociaux apportés par l'établissement de normes minimales de protection sociale permettant de garantir la solidarité, la cohésion sociale et le développement socio-économique de nos sociétés. Mme Battaini-Draconi a conclu par le constat d'une nécessaire coopération entre les deux organisations afin de poursuivre le développement et le maintien des systèmes de protection sociale durables qui contribueront eux-même au développement économique durable de leurs États membres.

International Labour Organisation (ILO), Tel.: + 41 22 799 61 11, Fax: + 41 22 798 86 85, E-mail: ilo@ilo.org, Internet: <http://www.ilo.org/public/english/index.htm>

TEXTES ADOPTÉS

Recommandations:

- Recommandation Rec. (2001)6 du Comité des Ministres sur **la prévention du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance raciale dans le sport** (adoptée par le Comité des Ministres le 18 juillet 2001)
- Recommandation 1523 (2001) de l'Assemblée parlementaire sur **l'esclavage domestique** (adoptée par l'Assemblée parlementaire le 26 juin 2001)
- Recommandation 1530 (2001) de l'Assemblée parlementaire sur **la situation et les perspectives de la jeunesse rurale** (adoptée par l'Assemblée parlementaire le 27 juin 2001)
- Recommandation Rec.(2001)5 du Comité des ministres sur **la gestion des listes d'attente et des délais d'attente en matière de transplantation d'organe** (adoptée par le Comité des Ministres le 7 mars 2001)

BIBLIOGRAPHIE

Bulletins d'information:

- Bulletin d'information *Activités concernant les Roms/Tsiganes* (Division des Migrations et des Roms/Tsiganes) disponible sur l'Internet : http://www.coe.int/T/F/dg3/Roma_Gypsies/Archives/ ou auprès de Judith Butler, Fax: + 33 (0)3 88 41 27 31, E-mail: judith.butler@coe.int
- *Fiches d'information sur les activités concernant les Roms menées dans le cadre du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est, Issues Nos 1 et 2*, disponibles auprès de Judith Butler, Fax: + 33 (0)3 88 41 27 31, E-mail: judith.butler@coe.int
- Lettre d'information sur la Charte sociale européenne « Droits Sociaux = Droits de l'Homme », disponible sur l'Internet: <http://www.socialcharter.int>
- *Bulletin d'informations du Groupe Pompidou n°2* (mi-octobre 2001), disponible sur l'Internet à l'adresse suivante : www.pompidou.int ou auprès de Catherine Lahmek, tél.: + 33 (0)3 88 41 29 87, E-mail : catherine.lahmek@coe.int

Rapports:

- *Éducation et cohésion sociale*, Conseil de l'Europe, décembre 2000, ISBN 92-871-4442-7
- *Politiques sociales innovatrices dans les villes*, Actes de la Conférence d'Oslo, 22-24 juin 2000, Tomes 1 et 2, juillet 2001, Conseil de l'Europe

CALENDRIER DE SEPTEMBRE 2001 À NOVEMBRE 2001

Conférences:

- 25 - 26 octobre: Conférence sur le rôle des services sociaux dans le développement social durable - Berlin, Allemagne
- 7 - 9 novembre: Conférence régionale *Quelles politiques sociales pour accompagner les stratégies de lutte contre la pauvreté dans le Caucase ?* - dans l'un des pays du Caucase
- 20 - 22 septembre: Conférence sur les prisons, drogues et société: lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires - Berne, Suisse

Séminaires:

- 8 - 9 octobre: Séminaire sur les programmes de substitution (Groupe Pompidou) - Strasbourg
- 18 - 19 octobre: Forum sur les *Nouvelles demandes sociales et la gouvernance* - coorganisé avec le Conseil nordique des Ministres - Strasbourg

Réunions:

- 18 - 20 septembre: 3e réunion du Comité d'experts sur les instruments normatifs en matière de sécurité sociale - Strasbourg
- 10 - 11 octobre: 48e réunion des Correspondants permanents du Groupe Pompidou - Strasbourg
- 10 - 12 octobre: 6e réunion du Groupe de spécialistes sur l'Accès au logement - Strasbourg
- 15 - 16 octobre: 6e réunion du Groupe de spécialistes sur l'Accès à la protection sociale - Strasbourg
- 18 - 19 octobre: 5e réunion du Comité d'experts sur la promotion de l'accès à l'emploi - Strasbourg
- 23 - 24 octobre: 12e réunion du Groupe de spécialistes sur les Roms/Tsiganes - Helsinki, Finlande
- 25 - 26 octobre: 5e réunion du Groupe de spécialistes sur les caractéristiques démographiques des population immigrées - Strasbourg
- 6 - 7 novembre: 4e réunion du Groupe de spécialistes sur les incidences démographiques de l'exclusion sociale - Strasbourg
- **14 - 16 novembre: 7e réunion du Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) - Strasbourg**

« Cohésion sociale : développement »: bulletin électronique édité par la DG III - Cohésion sociale du Conseil de l'Europe - **Parution:** trois numéros par an - **Membres du Comité éditorial:** Mme Gilda Farrell (responsable éditoriale), Chef de la Division pour le développement de la cohésion sociale - Mme Maria Ochoa-Llido, Chef de la division des migrations et des Roms/Tsiganes - Mme Cathie Burton, Attachée de Presse - M. John Murray, Chef du Service des politiques sociales - **Mlle Françoise Zahn** (Rédaction, coordination et mise en page), tél.: + 33 (0)3 90 21 47 94, E-mail: francoise.zahn@coe.int